

POUVOIR S'OPPOSER  
**TOUJOURS  
PROPOSER**



# Mettre les salariés au coeur des instances



**Elections 9 mars 2010**  
Comité d'Entreprise - Délégués du Personnel

POUVOIR S'OPPOSER  
**TOUJOURS  
PROPOSER**



## Maintenir les prestations actuelles

Chèques vacances, Cesu, spectacles, tickets cinéma, ....

La CFTC Ucanss a activement participé à la mise en place des chèques vacances et des Cesu, et défend l'accès à la culture proposé via les tickets cinéma et le financement d'activités culturelles et sportives.

**Nous ne remettons pas en cause les acquis des salariés.**

## Développer de nouvelles offres

La CFTC Ucanss propose, en plus des chèques Kyrielles, le Ticket Infini.

Alors que les chèques Kyrielles ne servent que dans quelques enseignes, le Ticket Infini donne accès à plus d'une centaine d'enseignes nationales.

## Mettre en place de nouvelles activités culturelles

Aujourd'hui, le CE propose déjà la guitare et la course à pied.

La CFTC Ucanss souhaite élargir ce champ en proposant de nouvelles activités comme la **danse**, le **théâtre**. Toutes vos demandes seront étudiées et proposées à l'ensemble des salariés.

## Développer l'échange et la rencontre entre collègues

Voyage, théâtre, expos, randos, sorties avec les enfants,... Le CE doit être le lieu où les collègues ont l'occasion de **partager ensemble**, de **se rencontrer**.

**Nos valeurs pour repère,**

**Nos forces pour agir,**

**Un CE pour tous !**

# La CFTC UCANSS propose un changement dans la gestion des Œuvres Sociales et Culturelles du Comité d'entreprise



## Un montant de participation CE par agent

- Un montant de participation CE par agent
- en fonction de la **tranche** de l'agent,
  - en prenant en compte la **composition** du foyer.

Un **pourcentage** de la participation pourra être utilisé pour des remboursements sur présentation d'un **justificatif** (pour des spectacles / prestations n'étant pas disponibles chez Meyclub et les autres catalogue du CE)

Le CE participera à **toutes les prestations** (Chèques Vacances, Cesu, Ticket Infini, Kyrielles, Cinéma, Spectacles, Activités sportives et / ou culturelles,...), sans plafond autre que le montant de participation annuelle auquel vous avez droit.

Avec la CFTC Ucanss,  
pas de limitations par prestations  
mais un montant de participation

La rentrée scolaire, les chèques vacances pour les enfants, les cadeaux aux agents sont en plus du montant individuel de participation.

CFTC Ucanss  
le respect de chacun,  
la liberté de tous

**Elections 9 mars 2010**  
Comité d'Entreprise - Délégués du Personnel

**POUVOIR S'OPPOSER  
TOUJOURS  
PROPOSER**

Plus d'informations :

<http://cftcucanss.unblog.fr>

[cftc@ucanss.fr](mailto:cftc@ucanss.fr)

Frédéric Belouze

Délégué syndical CFTC Ucanss

06 68 68 69 75

## Quel que soit votre fonction, ce vote vous concerne

- Le CE, les DP et le CHSCT défendent les salariés et leurs intérêts auprès de la Direction.
- La Direction doit informer et consulter le CE sur le fonctionnement et les orientations de l'Ucanss.
- Le CE gère également les œuvres sociales et culturelles (ex : chèques vacances, prêts, Cesu,...).
- Les DP présentent à l'employeur toutes les réclamations individuelles ou collectives relatives à l'application du code du travail, de la CCN et des accords nationaux (rémunération, promotions, mutations, discrimination, harcèlement, etc...).
- Le CHSCT, élus par les membres du CE et DP, est informé et consulté sur les conditions de travail, d'hygiène et de sécurité (ex : aménagement des locaux, modification des postes,...).
- Les mandats ont une durée de 2 ans.



**Pour défendre vos intérêts :  
votez et faites voter CFTC UCANSS.**